

Niveau :	<b>MASTER</b>					1 <sup>ère</sup> année
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES					<b>M1</b> 60 ECTS
Mention:	SCIENCES DE L'EDUCATION					
Spécialité :	<b>EXPERTISE</b> <b>SOCIOLOGIQUE et ÉCONOMIQUE</b> <b>en éducation (Analyse, enquête, évaluation)</b>					
Volume horaire étudiant :	<b>180 h</b>	<b>96 h</b>	h	h	140 h	<b>416</b> + Mémoire
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	pra-cours intégrés	Stage	Total

## Contacts

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique	
<b>Sandrine Garcia</b> IREDU Pôle AAFE- <a href="mailto:sandrine.garcia@u-bourgogne.fr">sandrine.garcia@u-bourgogne.fr</a>	<b>Formation en présentiel</b> Solène CHASEZ Bureau R10 Bâtiment Gabriel ☎ : 03 80 39 37 88 <a href="mailto:solene.chasez@u-bourgogne.fr">solene.chasez@u-bourgogne.fr</a>	<b>Formation à distance</b> Corinne KOTCHI INSPÉ-EAD <a href="mailto:Corinne.kotchi@u-bourgogne.fr">Corinne.kotchi@u-bourgogne.fr</a>

## EXPERTISE SOCIOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE EN ÉDUCATION (ANALYSE, ENQUÊTES, ÉVALUATION)

Ce master s'adresse à des étudiants voulant se spécialiser dans la recherche en éducation mais forge aussi des compétences pour des métiers de chargés de mission ou de projets au sein des collectivités territoriales, de la formation des adultes, d'enquêteurs dans des organismes privés ou publics (comme l'INSEE ou l'INJEP), sans exclure les métiers de l'enseignement. En effet, l'organisation du cursus permet une formation solide en sociologie comparée des systèmes éducatifs, en analyse des politiques publiques d'éducation, en économie de l'éducation et méthodologie statistique, et propose des outils d'analyse permettant l'inscription dans des métiers de l'enseignement et de la formation, la recherche dans des collectivités territoriales et corps consulaires. Dans le contexte d'une territorialisation de plus en plus forte de l'action éducative, manifeste par exemple avec la mise en place des PEDT (Projets Educatifs Territoriaux) et la multiplication des dispositifs de lutte contre les difficultés scolaires (PRE, dispositif plus de maîtres que de classes, etc.) l'enjeu est de proposer des professionnels qui soit à même de proposer une expertise tournée vers le conseil et l'action, qui fait encore défaut. La plupart des mairies sont désormais « équipées » de services relatifs à l'éducation (accompagnement scolaire, périscolaire, petite enfance, centres de formation pour adultes) qui pourraient profiter d'une offre de spécialistes des questions éducatives pour coordonner les actions, formuler des conseils, concevoir des dispositifs (par exemple de soutien à la scolarité) reposant sur la possibilité de réaliser des évaluations à la fois pour construire un « diagnostic » et pour impulser un dispositif d'amélioration d'une politique. En effet, ces services existent déjà, mais ils sont parfois assurés par des professionnels de l'action sociale ou de l'animation qui se voient confier un « secteur » d'éducation, mais qui ne possèdent pas nécessairement un bagage scientifique substantiel sur ces questions ou alors des bénévoles (exemple de l'aide aux devoirs qui peut être très développée dans une commune, mais peu évaluée). Contrairement au parcours de master PESE, la priorité n'est pas ici mise sur le « pilotage » et l'outillage des personnels de l'éducation nationale, mais au conseil et à la construction de politiques locales de lutte contre les inégalités à travers des dispositifs bien précis : périscolaire, accompagnement scolaire, intervention contre des difficultés scolaires, aides aux devoirs, etc. La formation de nos étudiants est ouverte à des missions de collaboration avec l'Éducation Nationale sur ses dispositifs spécifiques, mais elle se veut plus large.

La nécessité de cette expertise reste d'une brûlante actualité : en effet, de nombreuses évaluations scientifiques de « grands » dispositifs de lutte contre la difficulté scolaire (PRE, Coups de pouce, etc.) ont montré que, malgré les moyens engagés, les résultats n'étaient pas toujours à la hauteur des attentes. Entre le cadre national qui est à la fois souvent à la fois contraignant quant à la forme et flou quant au contenu il manque un niveau d'analyse, d'expertise à mettre en œuvre, car celle-ci est souvent laissée à l'initiative des acteurs qui peuvent mobiliser des représentations et des actions qui font obstacle aux objectifs recherchés. Pour essayer de remédier à ces problèmes, notre formation propose, outre des outils permettant l'évaluation quantitative des politiques publiques, une formation à l'observation et à l'observation participante, à l'entretien, c'est-à-dire autant de compétences permettant de faire un lien entre le contenu d'une politique construit par les acteurs, ses effets observables quantitativement et les contraintes organisationnelles (qui peuvent être déterminantes, comme on le voit avec la « réforme des rythmes »). Il s'agit d'apporter et de proposer un niveau d'expertise entre des « acteurs de terrain » et des grandes orientations nationales qui sont relativement larges.

Ce parcours permet de même de préparer les étudiants à présenter les concours de la fonction publique.

Outre l'accès direct après une L3 en sciences de l'Éducation, des accès parallèles sont prévus sur examen de dossier, avec une licence de sociologie ou d'économie, dans la limite des capacités d'accueil. La formation étant modulaire, chaque étape peut se dérouler en 2 années, en particulier pour les salariés en formation professionnelle. La totalité des inscriptions dans le parcours de master (M1 + M2) ne peut excéder quatre années en tout.

Il comprend une étape M1 et une étape M2. La formation est orientée vers les axes de recherche propres à l'IREDU sur les inégalités de réussite scolaire et les politiques éducatives dans une perspective de comparaisons nationales et internationales. Une partie du volume horaire (en présentiel et à distance) est mutualisée avec les autres parcours de la mention, notamment les parcours de masters de l'institut Diderot en ce qui concerne les cours de sociologie et d'économie. L'anglais est mutualisé entre le M1 et le M2.

Certains autres cours seront mutualisés entre le M1 ESE et le M1 CCRF : UE 4 du semestre 1, Comparaison internationale des systèmes éducatifs (UE5), 10 heures seront mutualisées, coûts et financement de l'éducation, l'UE 7, Traitement des données, 12 heures seront mutualisées sur les 24, UE9,

Ce parcours est proposé en présentiel mais également à distance, dans la continuité de la L3 de la licence Sciences de l'éducation, proposée elle aussi en présence et à distance pour le parcours Enjeux contemporains en éducation et formation.

L'organisation des enseignements est la même en présence et à distance.

Le master propose un régime salarié.

L'emploi du temps est construit de façon à favoriser au maximum l'inscription en présence, qui présente de grands avantages pédagogiques et débouche sur une plus grande réussite.

## ■ Objectifs scientifiques et professionnels de la formation :

### Objectifs scientifiques :

Cette formation est adossée à l'IREDU (Institut de Recherche sur l'Éducation : Sociologie et Économie de l'Éducation), laboratoire nationalement et internationalement reconnu dans la recherche en éducation. Cette équipe travaille sur des thèmes tels que les compétences non académiques, les relations entre l'éducation et l'insertion professionnelle, la «fonction de production de l'école» («effet-maître», fonctionnement de l'orientation», «évaluation d'innovations pédagogiques», etc.), l'économie des nouveaux moyens d'information et de formation, le financement optimal de l'éducation, les inégalités de réussite éducative. En parallèle à ces travaux déjà nombreux sur l'évaluation des systèmes et des politiques éducatives, l'équipe développe des travaux dans le domaine de l'éducation comparée. Elle s'appuie sur un réseau international particulièrement développé et reconnu tant pour la recherche que pour l'enseignement et diverses universités qui ont donné lieu à des conventions inter-établissements et plusieurs co-tutelles de thèse en cours (Colombie, Québec, Algérie, Afrique, Russie). Nos chercheurs sont régulièrement sollicités comme experts par les ministères (ministère belge de l'éducation pour l'évaluation des programmes du FNRS, Fonds québécois de la recherche scientifique (FQRS), ministère français de l'Éducation nationale), par les collectivités territoriales (Conseil Régional, Conseils Généraux) et d'autres organismes de recherche (IRES Institut de Recherche en Économie Sociale, Observatoire International de la Violence à l'École). Ces réseaux permettent d'ouvrir des possibilités de stage à l'étranger et d'améliorer la socialisation professionnelle nationale et internationale des étudiants.

Outre sa compétence « historique » dans le domaine de l'éducation, l'IREDU a étendu son domaine d'expertise aux méthodes qualitatives, en complémentarité et non pas en opposition avec les méthodes quantitatives. Cette nouvelle expertise s'est illustrée par la conduite de plusieurs recherches financées, l'une par la DEPP, une dans le cadre de BQR ESPE, et une autre par la région sur la mise en œuvre des temps éducatifs. Toutes ces enquêtes associent la connaissance statistique de mécanismes à l'œuvre et la compréhension fine, à plus près des trajectoires des individus, de ces mécanismes. Par la suite, en M2, les étudiants participent directement à ces enquêtes collectives et affinent ce faisant leurs savoirs pratiques, dans des recherches « grandeur nature ». L'IREDU salarie d'ailleurs des étudiants formés dans le cadre du master par le biais de contrats (par exemple d'ingénieur d'études) qui offrent une expérience professionnelle valorisée (certains, par exemple, ont été recrutés après avoir travaillé un an avec nous pour gérer, dans le cadre d'emplois associatifs, des services périscolaires et ce, grâce à la connaissance des enquêtes de terrain).

L'objectif essentiel du Master « Expertise sociologique et économique en éducation » est de former des chercheurs et des spécialistes des systèmes éducatifs. Elle a pour objectif une formation de haut niveau sur le plan méthodologique et épistémologique : méthodes quantitatives et qualitatives de recherche, analyse des données, utilisation de logiciels de traitement des données afin de permettre l'évaluation de l'efficacité des politiques et programmes d'intervention en éducation. Bien que le diplôme soit fortement orienté vers une approche quantitative en lien avec la tradition de recherche jusqu'alors développée à l'IREDU, il apparaît important de proposer une formation aux méthodes qualitatives de recueil et d'analyse des données dans l'optique d'une formation complète assurant une complémentarité des méthodes dans l'approche scientifique. Le parcours proposé vise la production de connaissances sur la structuration des systèmes éducatifs tant au niveau international, national que local (effet établissement, effet classe, climat scolaire, lien école/quartier), leur évaluation, mais aussi la capacité à proposer des solutions, qui peuvent s'appuyer à la fois sur des analyses et des enquêtes menés auprès des publics concernés. Il vise aussi à approfondir la connaissance des fondamentaux en sciences de l'éducation et des publics difficiles ou en difficulté et à mettre ces connaissances au service de l'action.

### **Les objectifs professionnels :**

Les débouchés potentiels des étudiants titulaires du Master ne sont pas uniquement dans la poursuite en thèse et l'accès à l'enseignement supérieur et la recherche publique.

Le Master propose une formation théorique mais aussi pratique aux métiers de la recherche afin de faciliter l'insertion professionnelle des étudiants ne désirant pas réaliser un doctorat. Ainsi les étudiants effectuent un stage professionnel de 4 semaines en Master 1, participent activement à des recherches concrètes de l'IREDU (20h TP) et réalisent un mémoire de recherche à même de leur faire acquérir les gestes professionnels qui leur permettront de s'insérer dans divers milieux professionnels. Ces débouchés peuvent prendre la forme de postes de chargés d'études ou chefs de projets dans les services (centraux mais aussi académiques) spécialisés dans l'évaluation et les services des ministères de l'Éducation, mais aussi dans les autres ministères qui ont en charge des activités de formation, d'insertion ainsi que dans les collectivités territoriales.

Par ailleurs, un grand nombre d'étudiants en formation initiale, en raison de la masterisation des métiers de l'enseignement, viseront l'obtention d'un Master pour pouvoir présenter les concours principalement de Professeur des Ecoles et de Conseiller Principal d'Éducation. Le Master Expertise sociologique et économique en éducation (analyse, enquêtes, évaluation) -propose des contenus à même de les préparer à ces concours et aux métiers y afférant en termes de connaissance des systèmes éducatifs.

### **■ Compétences acquises à l'issue de la formation :**

Le M1 vise à faire acquérir aux étudiants des compétences en matière d'analyse, d'évaluation, d'organisation, de gestion et d'intervention.

A l'issue de la formation, les étudiants doivent être capables :

- de comprendre en profondeur les orientations générales du système éducatif et/ou du système de formation professionnelle d'un pays
- de produire et d'analyser des enquêtes qualitatives et quantitatives, avec les outils méthodologiques les plus larges possibles (statistiques, observations, entretiens)
- de concevoir et de suivre des projets institutionnels (administrations, établissements scolaires, entreprises...) ou territoriaux (locaux, nationaux, étrangers), de mettre en œuvre des dispositifs de formation, une analyse des limites d'une action entreprise et des solutions d'amélioration du fonctionnement d'un dispositif ou d'une politique publique (nationale ou territoriale)
- d'accompagner dans leur mise en œuvre les changements d'organisation, les évolutions pédagogiques

- d'évaluer les établissements d'enseignement, les dispositifs de formation, les parcours individuels...
- d'analyser des besoins de formation, d'observer les pratiques d'acteurs et de proposer des interventions
- de maîtriser des outils de nature statistique, informatique et budgétaire, rédactionnelle (note de synthèse, de cahier des charges)
- de rédiger des documents aux normes professionnelles et académiques (rapport, document de travail).
- de mobiliser leurs qualités relationnelles (gestion des situations d'interactions avec les acteurs de première ligne, travail au sein d'une équipe)
- d'animer des groupes (conduite de réunion, animation de formation, management d'une équipe de collaborateurs).

### **Modalités d'accès à l'année de formation :**

Le Master 1 Sciences de l'éducation, ESE est une formation à capacité d'accueil limitée. Les capacités d'accueil et modalités d'admission sont votées chaque année par les instances universitaires.

2018-2019 : La capacité d'accueil est fixée à 15 étudiants en M1 en présence et 45 étudiants en M1 à distance.

Les étudiants ayant partiellement validé le Master 1 Sciences de l'éducation, Parcours Métiers de la recherche en éducation (ancienne maquette) ne sont pas admis de droit et devront se soumettre à la procédure de préinscription.

#### **■ Sur dossier :**

Titulaires d'un bac +3 reconnu.

La commission examinera :

- la maîtrise de la langue française avérée par les notes aux matières à rédaction et, le cas échéant, pour les étudiants étrangers ne possédant pas de diplôme français, par la production d'une attestation de français niveau C 1 (épreuves obligatoires du test de connaissance du français (TCF, DELF ou DALF) tout public)<sup>1</sup> ;
- la qualité du dossier universitaire : régularité ou progression des résultats, mention ;
- l'adéquation de la formation demandée au projet professionnel du candidat ainsi que les différents stages en milieu professionnel effectués ;
- l'adéquation entre les acquis antérieurs du candidat et le contenu de la formation.

La procédure de sélection implique de respecter les dates de constitution des dossiers.

Ceux-ci sont constitués d'un CV, d'une lettre de motivation, des relevés de notes de chaque année universitaire et des justificatifs de niveau de langue.

#### **■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme**

En formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

En formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

#### **■ Droits d'inscription**

En formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

En formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

---

<sup>1</sup> Sont dispensés de test de connaissance du français : les ressortissants des pays où le français est l'unique langue officielle (à titre exclusif) ; les ressortissants d'un pays non francophone ayant obtenu un diplôme de fin d'études secondaires délivré dans un pays où le français est l'unique langue officielle (à titre exclusif) ; pour les pays où le français n'est pas la seule langue officielle (non exclusif), seuls les élèves ayant effectué leurs études secondaires dans un établissement francophone ; les étudiants mauritaniens qui sont en possession d'un baccalauréat avec la mention bilingue ; les étudiants issus d'établissements comportant des sections bilingues françaises figurant dans la [liste des ministères](#) ou sur le site [Le fil du biLingue](#) ; les candidats ayant obtenu le Test d'Evaluation du Français (TEF), organisé par la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Paris avec au moins 14/20 à l'épreuve d'expression écrite).

**■ Organisation et descriptif des études :**
**SEMESTRE 1**

UE	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval 1 <sup>ère</sup> ses- sion	Type éval 2 <sup>ème</sup> session	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
UE 1	Sociologie de l'éducation 1*	24			24	6			3	x	3
<b>TOTAL UE1</b>		24			24	6			3		3
UE 2	Economie de l'éducation	24			24	6			3		3
<b>TOTAL UE2</b>		24			24	6			3		3
UE3 <b>NON COM- PEN- SABLE</b>	Méthodologie de la recherche en sciences humaines 1 (revue de littérature, problématisation d'un objet de recherche, rédaction de mémoire)	24			24	6			2		2
<b>TOTAL UE3</b>		24			24	6			2		2
UE4	Méthodologie de la recherche 2 (outils de la recherche, recueil de données)	24	24		48	8			2		2
<b>TOTAL UE4</b>		24	24		48	8			2		2
UE5	Anglais		24**		24	2			0.5	0.5	1
	Analyse comparée des systèmes éducatifs		24		24	2			1		1
<b>TOTAL UE5</b>			48		48	4			1.5	0.5	2

\* les étudiants suivant le M1 en présentiel seront évalués en CC, les étudiants inscrits en enseignement à distance seront évalués en CT. Le coefficient reste le même que ce soit CC ou CT.

\*\* Mutualisées en totalité avec l'enseignement d'Anglais du M2 (S3 UE3). Les 24hTD sont portées par le M1

<b>TOTAL SEMESTRE 1</b>	<b>96</b>	<b>72</b>		<b>168</b>	<b>30</b>				<b>11.5</b>	<b>0.5</b>	<b>12</b>
-------------------------	-----------	-----------	--	------------	-----------	--	--	--	-------------	------------	-----------

**SEMESTRE 2**

UE	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval 1 <sup>ère</sup> session	Type éval 2 <sup>ème</sup> session	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
UE6	Sociologie de l'éducation 2 (socialisation juvénile et climat scolaire) OBLIGATOIRE	24			24	6			3* En distan- ciel	3* En pré- sentiel	3
<b>TOTAL UE6</b>		24			24	6			3		3
UE7	Economie de l'éducation 2 OBLIGATOIRE	24			24	4			3		3
<b>TOTAL UE7</b>		24			24	4			3		3
UE8	Ethique de la recherche et de l'expertise OBLIGATOIRE	12			12	3				1	1
	Stage OBLIGATOIRE			140	140	3			1		1
<b>TOTAL UE8</b>		12		140	152	6			2		2
UE9	Traitement des données OBLIGATOIRE	24	24		48	6			3		3
<b>TOTAL UE9</b>		24	24		48	6			3		3
UE10 NON COM- PEN- SABLE	Mémoire OBLIGATOIRE					6			2		2
<b>TOTAL 10</b>						6			2		2
<b>TOTAL SEMESTRE 2</b>		84	24	140	108 +140	28			13		13

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

(2) Dispense pour les étudiants ayant obtenu le C.L.E.S. niveau 2

 UE transversales : voir <http://www.u-bourgogne.fr/> (UFR, écoles, Instituts /UFR / documentation /UE transversales).



## ■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur) ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur).

**Concernant le directeur de recherches, il est indispensable d'en trouver un avant la fin du mois d'octobre de l'année universitaire en cours.**

Les évaluations donnent lieu à des contrôles terminaux (CT) ou à des contrôles continus (CC). Le CT est un examen unique donnant lieu à une convocation à une date donnée. Le CC peut correspondre à différents types de travaux : par exemple, un contrôle régulier des connaissances, ou un travail élaboré en plusieurs étapes tout au long de l'année, mais il ne peut jamais prendre la forme d'un unique contrôle sur table. Les enseignants responsables donnent toutes les indications nécessaires.

## ● Sessions d'examen :

Les deux premières sessions d'examens sont organisées à la fin de chaque semestre. Les sessions de rattrapage (S1 et S2) sont organisées après la fin des cours du S2, selon les délais légaux.

Toute absence à un examen (contrôle continu ou contrôle terminal) de la première session ou de la session de rattrapage, doit être justifiée auprès du service scolarité au moins une semaine avant validation des résultats par le jury. Toute absence non justifiée sera considérée comme une absence injustifiée et l'étudiant se verra déclaré défaillant à l'enseignement concerné.

### ❖ *Session 2 des éléments constitutifs évalués en contrôle terminal et en contrôle continu*

L'étudiant non admis en session 1 bénéficie du report automatique des notes obtenues dans les éléments constitutifs (Ec) et unités d'enseignements (UE) validés lors de cette session.

Lors de la session de rattrapage, l'étudiant repasse obligatoirement, pour chacune des UE non validées, les matières auxquelles il n'a pas obtenu la moyenne. Les notes des UE validées en session 1 (moyenne des Ec supérieure ou égale à 10/20) sont conservées et reportées automatiquement et utilisées dans le calcul de la session de rattrapage.

Les notes et résultats de la session 2 annulent et remplacent ceux de la première session.

### ❖ *Report de notes entre les deux sessions*

**L'étudiant ajourné à la première session doit repasser en session 2 les matières dont les notes sont inférieures à 10/20 dans les UE non validées. Les notes et résultats de la session 2 annulent et remplacent ceux de la première session.**

Le report des notes se fait de la façon suivante :

- Toute note de CT supérieure ou égale à 10 est reportée et l'examen ne peut jamais être repassé.
- Toute note de CC inférieure à 10 mais compensée par une autre note de l'UE, qui se trouve donc dans une UE ou un Ec validé-e par compensation, est reportée et ne peut jamais être repassée.
- Toute note de CT ou de CC inférieure à 10 dans une UE non validée et qui n'est pas compensée par une autre note donne droit à session 2, **à l'exception du mémoire qui est non rattrapable**. Toute absence justifiée ou non à la session de rattrapage entraîne le résultat « Défaillant » sur l'UE/ec concerné-e.

- Dans le cas d'un CC à plusieurs notes :
  - o tous les devoirs obligatoires ont été rendus et la moyenne est supérieure ou égale à 10 : la note est conservée et reportée sans droit à la 2<sup>e</sup> session
  - o tous les devoirs obligatoires ont été rendus et la moyenne est inférieure à 10 :
    - si la compensation permet de valider l'UE, la note est conservée et reportée sans droit à la session 2 ;
    - si l'UE n'est pas validée par compensation entre les ec, l'étudiant doit repasser le CC à la session 2
  - o un ou plusieurs devoirs obligatoires ont été rendus, mais pas tous : l'étudiant-e est défaillant-e et doit repasser l'UE/ec en session 2.
  - o aucun devoir obligatoire n'a été rendu : l'étudiant-e est défaillant-e et doit repasser l'UE/ec en session 2

### ● Règles de validation et de capitalisation spécifiques :

#### ❖ Principes généraux

Les études menant à l'obtention du Master sont organisées en 4 semestres, compensables entre eux.

Chaque semestre se compose en unités d'enseignement (UE) compensables entre elles à l'exception des UE ci-dessous, non compensables :

- De l'UE3 du semestre 1 *Méthodologie de la recherche en sciences humaines 1*
- De l'UE 10 du semestre 2 *Mémoire*

Pour valider l'année de Master, une note supérieure ou égale à 10/20 doit être obtenue sur ces UE et ce quelle que soit la moyenne annuelle.

Chaque UE est composée d'un ou plusieurs éléments constitutifs (Ec). A l'intérieur d'une UE, les Ec sont compensables entre eux.

#### ❖ Principes de validation et capitalisation des UE et Ec

Une UE est validée lorsque la moyenne des notes obtenues aux Ec qui la composent est égale ou supérieure à 10/20.

Si une UE est composée d'un seul Ec, elle est validée lorsque la note obtenue à cet Ec est égale ou supérieure à 10/20.

Lorsqu'une UE est validée, l'étudiant acquiert définitivement les crédits ECTS correspondants.

Un Ec est validé lorsque la note obtenue à cet Ec est égale ou supérieure à 10/20. Lorsqu'un Ec est validé, s'il a une valeur en crédits ECTS, l'étudiant acquiert définitivement les crédits ECTS correspondants. Lorsque la note obtenue est supérieure ou égale à 10, elle est conservée et n'ouvre pas droit à rattrapage en session 2.

#### ❖ Modalités relatives au redoublement

Le redoublement en M1 et en M2 n'est pas un redoublement de droit. Le jury statue sur le redoublement des étudiants défaillants ou ajournés à l'issue de la dernière session d'examens

#### ■ Modalités d'évaluation du contrôle des connaissances

Les modalités d'évaluation des enseignements portés par l'ESPE sont votées chaque année au Conseil de Formation et de la Vie Universitaire et susceptibles d'être modifiées tous les ans.

#### ■ Plagiat

##### **Tout devoir plagié sera sanctionné.**

La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.

#### ■ Régime « salariés et assimilés »

Selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Dispense de stage pour les étudiants pouvant justifier d'une activité professionnelle suffisante dans une institution éducative.

La formation étant modulaire, chaque étape (M1/M2) peut se dérouler en 2 années, en particulier pour les salariés en formation professionnelle. Des dispenses partielles de stage pourront être accordées selon les situations particulières.